



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Luxembourg, le 23 juin 2014
11067/14
(OR. fr)
PRESSE 345

Les préparatifs techniques en vue de la signature de l'accord d'association avec l'Ukraine sont achevés

Le Conseil a achevé ce jour les préparatifs techniques en vue de la signature de l'accord d'association entre l'UE et l'Ukraine. L'intention est d'approfondir l'association politique et l'intégration économique de l'Ukraine avec l'UE et de mettre en place une zone de libre-échange approfondie et complète. Les dispositions politiques de l'accord ont été signées le 21 mars.

Le Conseil a adopté aujourd'hui les actes juridiques habilitant l'UE à signer les parties de l'accord qui ne l'avaient pas encore été. Il a également approuvé l'application provisoire de certaines parties de l'accord, étant donné que sa ratification par l'ensemble des vingt-huit États membres de l'UE est un processus de longue haleine. Cette application provisoire concerne notamment les dispositions relatives au libre-échange, dont il est prévu qu'elles s'appliquent de manière provisoire dès cet automne, après la ratification de l'accord par le Parlement ukrainien.

Le texte sera signé en marge de la réunion du Conseil européen le 27 juin. Le président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, le président de la Commission, M. José Manuel Barroso, ainsi que l'ensemble des chefs d'État ou de gouvernement, signeront au nom de l'UE et de ses États membres.

Pour en savoir plus:

[Guide de l'accord d'association UE-Ukraine](#)

[Les relations de l'UE avec l'Ukraine](#)

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

11067/14

1
FR